



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LOI D'URGENCE AGRICOLE : UNE VICTOIRE QUI DOIT EN APPELER D'AUTRES

Paris, le 14 août 2026 : Ce jour, le Conseil constitutionnel a validé la très-grande majorité des dispositions qui avaient été adoptées par le Parlement. Pour les producteurs de grandes cultures, il s'agit d'une avancée essentielle , qui permettra notamment d'améliorer le stockage de l'eau et de réduire certaines distorsions de concurrence, alors même que le contexte économique est plus que dégradé. Les Associations spécialisées rappellent donc que des réponses d'ampleur sont attendues, à court terme pour faire face aux conséquences délétères des canicules, et à long terme pour remédier à la crise structurelle qui frappe le secteur, notamment dans les zones intermédiaires et à faibles potentielles.

La décision du Conseil constitutionnel marque une étape décisive dans une longue bataille syndicale pour apporter des réponses concrètes aux besoins exprimés par les agriculteurs dans tous les départements de France. Des mobilisations de l'hiver dernier au suivi constant des débats parlementaires, les Associations spécialisées ont été totalement engagées pour obtenir des avancées opérationnelles en matière de stockage de l'eau, d'accès et de défense des moyens de production ou encore de protection des exploitations.

Cette avancée n'aurait pas non plus été possible sans le courage politique de celles et ceux qui ont porté ce texte au Parlement. Portée par plusieurs parlementaires et soutenue par de nombreux élus engagés tout au long des débats, cette loi marque une rupture importante dans la manière d'appréhender les enjeux agricoles. Elle traduit la volonté de remettre la capacité à produire, l'accès aux moyens de production et la souveraineté alimentaire au cœur des choix publics. Les Associations spécialisées saluent cet engagement et appellent désormais à confirmer ce changement de cap dans les prochains textes.

Le texte doit être immédiatement promulgué ainsi que les textes d'application. Les producteurs de grandes cultures appellent désormais à sortir de la polarisation du débat agricole, et que leurs demandes soient comprises. . Partout en France, les effets de la sécheresse et des fortes chaleurs sont désormais visibles dans les parcelles. Dans ce contexte, les agriculteurs demandent avant tout de pouvoir disposer des meilleures conditions pour produire et continuer à offrir une alimentation de qualité à leurs concitoyens. .

À ce titre, les Associations spécialisées insistent sur la gravité de la crise qui met à mal de nombreuses exploitations qui cultivent des céréales, , du maïs, des pommes de terre, des betteraves et des oléo-protéagineux. Si la France veut préserver sa capacité à se nourrir et à assurer la sécurité alimentaire de sa population, un plan de sauvegarde sans précédent est indispensable.

“Après la victoire obtenue au Parlement, la décision du Conseil constitutionnel constitue une nouvelle avancée majeure pour nos cultures. Nous demandons désormais une promulgation rapide du texte et la publication sans délai des décrets nécessaires à sa pleine application. Mais cette loi ne peut être qu’une première étape. Face à des exploitations fragilisées par plusieurs années de crise et à des parcelles durement touchées par la sécheresse et les fortes chaleurs, nous demandons l’ouverture immédiate d’un plan d’urgence pour les grandes cultures. Il faut maintenant traduire ce changement de cap en actes et redonner aux producteurs les moyens de garantir durablement notre souveraineté alimentaire ”, déclarent les présidents des Associations spécialisées des grandes cultures.

CONTACTS PRESSE :

AGPB : Quentin VALANÇON - quentin.valancon@comfluence.fr - 06 73 18 20 56

AGPM : Guillaume LE HOAN - guillaume.le-hoan@agpm.com - 06 16 04 42 30

CGB : Carine MEIER - cmeier@cgb-france.fr - 06 27 05 23 80

FOP : Jean-Mathieu LE BÉON - j.lebeon@fopoleopro.com - 07 70 01 30 59

UNPT : Renan MORGAT – r.morgat@unpt.fr - 01 44 69 42 47

À PROPOS DE :



L'AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales) est une association spécialisée adhérente à la FNSEA qui agit pour défendre les valeurs et les intérêts des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...) Mobilisée au quotidien pour construire des solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréalières, l'AGPB rassemble les céréaliers de France qui ont à cœur de relever les défis des transitions agricoles successives pour produire plus et produire mieux. www.agpb.fr



L'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs) est une association spécialisée de la FNSEA représentant les intérêts de la filière maïsicole française. Sa principale mission est la défense des producteurs et la valorisation du maïs dans toutes ses composantes (grain, fourrage, semences, doux et pop-corn) et de l'ensemble de ses débouchés auprès des instances françaises et européennes. Par son action, l'AGPM œuvre au quotidien pour que les maïsiculteurs, sur tous les territoires, puissent vivre le plus justement de leur métier. www.maizeurop.com/structure/agpm



La CGB (Confédération générale des planteurs de Betteraves) est une association spécialisée de la FNSEA. Fondée en 1921, elle regroupe 11 délégations départementales. La CGB est une institution représentative qui a pour rôle de défendre les betteraviers et promouvoir la betterave sucrière française. www.cgb-france.fr/



La FOP (Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux) est une association spécialisée de la FNSEA. Elle représente les producteurs d'oléagineux (colza, tournesol, soja, lin oléagineux, olive...) et de protéagineux (pois, féveroles, lupins...). Sa mission est de représenter et défendre les intérêts de près de 120 000 producteurs répartis sur tout le territoire ainsi que la valorisation de leur production. www.fopoleopro.com



L'UNPT (Union nationale des producteurs de pommes de terre) est une association spécialisée de la FNSEA qui représente et fédère les 17 000 producteurs de pommes de terre présents en France, sur l'ensemble des débouchés de la filière (frais, industrie, fécule). Elle est affiliée au Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (COPA). www.unpt.fr
